



Licenciement femme enceinte

Par **sylviecl**, le **17/10/2008** à **13:03**

Bonjour,

Je suis enceinte de trois mois, mon employeur est prévenu oralement de mon état. Il veut me licencier "de suite" car il ne me supporte plus (c'est le seul motif à ce jour car il m'a dit qu'il avait une liste très longue de choses à me reprocher je lui en ai demandé la teneur par écrit, j'attends depuis un mois qu'il me la transmette) et est très mécontent du fait que je sois enceinte et que je ne veuille pas démissionner. Je lui ai précisé que je souhaitais prendre un congé parental et que je lui proposais, à mon retour de congé parental de s'arranger pour effectuer un départ amiable. Il refuse catégoriquement et m'a proposé un licenciement pour faute, que j'ai bien sûr refusé, n'ayant commis aucune faute.

Il m'a déjà depuis 6 mois supprimé la moitié de mes activités. Je suis secrétaire-comptable sur le papier mais je suis aussi informaticienne et je développais jusqu'à récemment des logiciels en interne ou pour les clients. Je faisais aussi des formations pour les clients. Cela non plus je n'ai plus le droit de le faire. Pour le simple motif que mon employeur a décidé que je n'en ferais plus.

Depuis qu'il sait que je veux pas démissionner, il me demande des tableaux statistiques à faire toutes les semaines avec des comparaisons à faire avec les mois précédents et les années précédentes. Je sais par mes collègues qu'il consulte mes emails et mon disque dur quand je ne suis pas là.

De plus, il a (je suis en congé maladie suite à une grande fatigue due à ma grossesse) supprimé des logiciels qui me servait sur mon disque dur et mes fonds d'écrans personnels. J'ai demandé une semaine de vacances, il me l'a d'abord accordé par oral devant mes collègues puis mise en attente sous prétexte de vérifier les dates de mes collègues. Ensuite cette semaine de vacances a tout bonnement été supprimée à cause du fait que je suis tombé en arrêt maladie.

Je viens d'apprendre par mes collègues qu'une caméra de vidéosurveillance avec prise de sons vient d'être installé au-dessus de mon poste de travail pour vérifier les arrivées des gens à l'accueil mais elle lui permet aussi de voir et entendre tout ce que je fais à mon poste de travail. Est-ce légal ?

Que puis-je faire ? Je dois encore tenir quatre mois avant le début de mon congé maternité, manifestement mon employeur veut me faire craquer pour que je démissionne, quels recours ai-je ?

Merci d'avance pour votre réponse.